

Lettre ouverte « Fin de la trêve hivernale »

Face à l'aggravation d'une politique de non accueil constatée chaque jour par les acteurs et professionnels de terrain, et à la veille de la fin de la trêve hivernale, le #CollectifUnToitSansTrêve lance un appel à rassemblement le jeudi 28 mars 2019 à 12h devant le Grand Théâtre pour sensibiliser le grand public et interpeller les décideurs sur le non-respect des droits fondamentaux des plus précarisés.

Ce que dit la loi

La « trêve hivernale » est prévue par l'article L.412-6 du Code des procédures civiles d'exécution qui instaure un sursis à toute mesure d'expulsion¹ non exécutée à la date du 1er novembre de chaque année jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Notons que depuis La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, les personnes vivant dans des bidonvilles, tentes, cabanes, abris de fortune... sont concernées par ce texte.

Rappelons, en outre, qu'en dehors de cette période, les principes qui fondent l'action de l'Etat en la matière devraient être :

- **L'hébergement inconditionnel** des personnes en situation de détresse médicale, psychique et sociale (article L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles)
- **La continuité de la prise en charge** (Circulaire DGAS/1A/LCE no 2007-90 du 19 mars 2007)
- **Le droit au logement** qui constitue un droit fondamental à valeur constitutionnelle découlant du préambule de la Constitution de 1946 et rappelé dans les lois Quilliot de 1982, Mermaz de 1989 et Besson 1990 puis DALO en 2007 et 2012.

La situation locale

Le ratio d'équipement en hébergement d'urgence et d'insertion de la Gironde² est historiquement inférieur à la moyenne nationale (1,59 places pour 1000 habitants contre 2,75 au niveau national). Aussi, chaque jour, en moyenne entre 80 et 100 personnes isolées et 30 à 40 familles avec enfants représentant 150 personnes, ont sollicité un hébergement chaque jour auprès du 115 et ne l'ont pas obtenu.

Durant la période hivernale, sont ouvertes 150 places en foyers d'urgence pour les isolés et 50 places en hôtel à destination des familles. Ce nombre de place reste inférieur à la demande et **la fermeture des places hivernales au 31/03 va donc jeter dans nos rues potentiellement 200 personnes supplémentaires**. Cette gestion au thermomètre, que les associations dénoncent depuis des années, entraîne une dégradation inquiétante de la situation sociale et de l'état de santé physique et psychique des personnes en situation de précarité.

A côté des chiffres de l'hébergement d'urgence, **il convient de mettre en lumière le sort des personnes vivant en bidonville sur notre territoire** qui, en dépit de l'immense précarité dans laquelle

¹ Plusieurs dérogations existent notamment s'il s'agit du domicile d'autrui, si les personnes sont entrées par voie de fait ou encore si le Maire ou le Préfet prennent un arrêté de péril.

² L'hébergement d'insertion et de stabilisation, entièrement sous statut CHRS en Gironde, propose 479 places.

Hors dispositifs spécifiques de l'asile, la Gironde ne dispose aujourd'hui que de 565 places d'hébergement d'urgence (HU) ouvertes toute l'année.

elles se trouvent, ne font presque jamais appel au 115 et ne sont donc pas comptabilisées dans les besoins non couverts. Ainsi, le dernier recensement de la DIHAL réalisé le 1er juillet 2018 fait état de 1 125 personnes³ (réparties sur 103 sites) vivant en squat ou bidonville dans le département, faisant de la Gironde le 4ème département le plus concerné au niveau national et celui dans lequel l'augmentation est la plus forte.

Plusieurs de ces bidonvilles seront expulsables à compter du 31/03 et, à ce jour, **les pouvoirs publics n'ont présenté aucune solution pour reloger les familles concernées**. Notons également toutes les personnes qui dorment dehors et qui n'appellent plus le 115, découragées face à l'absence de réponses ou de solutions dignes.

Face à la démission de l'Etat dans ses missions d'hébergement et de logement, la solidarité de la société civile se développe et de plus en plus de « lieux de vie alternatifs / réquisition citoyennes / squats solidaires » voient le jour sur notre territoire.

Ainsi, nos associations recensent aujourd'hui près de 500 personnes mises à l'abri dans l'agglomération permettant donc de quasiment doubler les capacités d'hébergement d'urgence sur le département.

Au lieu de soutenir ces initiatives citoyennes, l'Etat criminalise ces formes de solidarité (qui permettent pourtant de rendre effectif des droits en vigueur tout en soulageant considérablement les finances publiques !) et plusieurs sites risquent là encore d'être expulsés au début du printemps.

Ce que nous demandons

Dans ce contexte, nous demandons à Monsieur ou Madame le représentant.e de l'Etat en Gironde de recevoir sans délai les associations du #CollectifUnToitSansTrêve pour que nous lui fassions part des solutions concrètes que nous proposons :

- Pérenniser les places d'hébergement (fin de la gestion au thermomètre)
- Surseoir à l'expulsion des squats et bidonvilles
- Dépenser l'argent public dans la viabilisation de ces lieux plutôt que dans leur expulsion
- Réquisitionner comme la loi l'y autorise les logements vacants (22473 logements sur la Métropole en 2015 selon l'INSEE)

Été comme hiver, expulser des habitants de leur domicile sans proposition alternative de relogement pérenne et adapté aggrave leur précarité et ne fait que déplacer le problème. Dans l'un des territoires les plus riches de la 6ème puissance économique mondiale, le manque d'action ne s'explique pas par des raisons budgétaires mais politiques. Nous demandons à ce que soit enfin respecté le principe d'inconditionnalité de l'accueil. Il est un accueil digne, sans discrimination entre les plus démunis, et sa continuité jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit proposée.

Contacts Presse :

- Bernard Broustet, Médecins du Monde, 06 07 36 61 57
- Jean-François Puech, Ovale Citoyen, 06 32 22 33 91

³ Ce nombre de personnes est estimé à partir des chiffres avancés par la Préfecture et doit être pris avec précaution : de son côté Médecins du Monde comptabilise 1197 personnes sur 8 sites seulement (tous situés sur la Métropole + Canéjan).

Signataires : Médecins du Monde Délégation Aquitaine, Ovale Citoyen, ASTI Bordeaux, Tri Potes et Mascagne, AREVE, DAL33, La Cimade, RESF33, La Ligue des Droits de l'Homme Fédération Gironde, Dynam'eau, Collectif Egalité des Droits, Secours Catholique Délégation Gironde, ARTS, AC!Gironde, Collectifs informels d'ouvriers de squats



COLLECTIFS INFORMELS D'OUVREURS DE SQUATS